

OBJET : Circulation N947c – Pont de Rouillon
**Réparation de la boucle au sol permettant la
détection des véhicules.**

Le Bourgmestre,

- Attendu que la Société Ronveaux doit refaire la boucle au sol permettant la détection des véhicules à hauteur du Pont de Rouillon (N947c) à Annevoie ;
- Attendu que ces travaux nécessitent la fermeture du pont ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Vu l'art.133, al.2 et 135, par.2 NLC

ORDONNE:

Art.1°: Les 05 et 06 février 2020, entre 09hrs et 15hrs, la circulation routière est interdite sur le pont de Godinne-Rouillon ; exception faite à cette mesure pour les véhicules de secours ; des déviations seront mises en place via les ponts d'Yvoir et de Lustin.

Art.2°: Ces mesures seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la législation en vigueur.

Responsable chantier : RONVEAUX, Mr Christophe Wellin : 0478/97.02.10.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: La présente ordonnance sera portée à la connaissance du conseil communal et ce, lors de sa prochaine séance.

Art.5°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1ère Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du Service de Coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au responsable Coordination de la zone de secours DINAPHI, à la Police Locale, au Mémorial Administratif, au Service Public de Wallonie et à la commune d'Yvoir, ainsi qu'au requérant.




Anhée, le 31/01/2020.
Le Bourgmestre,


Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 03/02/2020.



Le Bourgmestre,


Luc Piette.